

Décision

Générale

colonial

Décision n° 55-422-1932 Promotion.

n° 55-422-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 janvier 1932

Numéro JO
n° 422 du 31/01/1932

Date du numéro
31 janvier 1932

TEXTE INTÉGRAL

la décision n° 767, du 23 décembre 1931, portant avancement dans le personnel infirmier indigène, est et demeure rapportée. Ibrahim Mohamed, sergent infirmier avant cinq ans, passe automatiquement à l'échelon après cinq ans pour compter du 1er janvier 1932. Djama Dirich et Ismaël Souelly, caporaux infirmiers, sont promus au grade de sergents infirmiers pour compter du 1er janvier 1932. Gabara Abdi, askari, infirmier de 2e classe, est promu caporal infirmier 4 avant 5 ans pour compter du 1er janvier 1932.